

### ESPRIT DES LIEUX ET DES SESSIONS

Responsables de l'animation pastorale du sanctuaire Notre-Dame de Grâces, les frères de la communauté Saint Jean, ainsi que les salariés de l'association « Les Pèlerins de Notre-Dame de Grâces » et les bénévoles, sont heureux de vous accueillir au Foyer de la Sainte Famille (FSF) pour une session familiale pendant l'été 2024. Organisées et animées par les frères et sœurs de la communauté Saint Jean, ces sessions familiales sont une occasion privilégiée de rencontres qui allie vacances, ressourcement et vie fraternelle.

Lors de votre inscription, vous vous engagez à arriver le premier jour de la session et à rester jusqu'au dernier jour. L'accueil se fait le dimanche au FSF à partir de 16 heures. La session s'achève par la messe d'envoi et de bénédiction à 9 heures le dimanche suivant (sur demande nous pouvons vous fournir un pique-nique pour votre retour).

Dans l'esprit d'un Foyer, les familles contribuent à tour de rôle à la préparation des prières, au service de table, à l'animation de la messe...

Des temps forts viennent rythmer la session : pèlerinage au sanctuaire de Saint Joseph, sortie détente surprise, nuit d'adoration, veillée festive...

### HEBERGEMENT

**Vous êtes logés en ermitage :** maisonnette d'une surface comprise entre 15 et 20m<sup>2</sup>, composée d'une chambre et d'une salle d'eau avec douche, WC et lavabo. Selon sa surface, la chambre est équipée soit de deux lits individuels (jumelables), soit de deux lits individuels (jumelables) et de deux lits superposés, pour un total de 2 ou 4 couchages. Si vous avez des enfants très jeunes que vous souhaitez garder auprès de vous, il est possible d'ajouter un lit parapluie dans les ermitages. Les chambres sont également équipées d'une penderie.

Pour les enfants plus grands, nous proposons des tentes montées à proximité des ermitages.

Nota : l'hébergement est simple ! Au demeurant les pensionnaires assurent eux-mêmes l'entretien de leur ermitage pendant leur séjour.

Une fois la session complète, soit 14 familles, l'équipe du FSF établit le plan de couchage, à raison d'1 famille par ermitage. En général les parents et les tout-petits sont logés en ermitages, les moyens et les grands sous tente, en respectant toutefois au mieux vos choix précisés sur la fiche d'inscription. Le plan de couchage est lié au nombre total d'enfants, leur âge, la répartition entre garçons et filles...

Vous serez informés du plan de couchage au plus tôt.

## PISCINE

La piscine est habituellement ouverte entre 15h00 et 17h30.

Sécurité des baigneurs : s'agissant d'une piscine privée dont l'accès est ouvert aux résidents du FSF, elle n'est pas placée sous surveillance d'un moniteur. En conséquence les enfants ne peuvent y accéder que sous la responsabilité de leurs parents, obligatoirement présents sur les plages de la piscine.

Hygiène : le maintien de la qualité de l'eau étant rendu complexe en raison des fortes températures estivales en Provence et du nombre significatif de baigneurs, vous êtes invités à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène affichées à l'entrée de la piscine (douche savonnée préalable, passage au WC, port de couches-culottes spécifiques pour les bébés, etc.). Leur non-respect entraîne une pollution durable de l'eau et par voie de conséquence une interdiction d'accès par mesure de précaution...

## JOURNEE TYPE

La journée type d'une session familiale est rythmée par différentes activités :

- 8h – 9h : petit-déjeuner en autonomie
- 9h15 : prière du matin en commun
- 9h30 – 11h : temps d'enseignement pour les parents et pour les enfants à partir de 4 ou 5 ans (les plus petits étant pris en charge par les bénévoles)
- 11h30 : messe
- 12h30 : repas des tout-petits
- 12h45 : repas des enfants et des adultes
- Après-midi libre en famille
- 17h45 : temps d'adoration (premier quart d'heure animé pour les enfants), suivi des vêpres à 18h30
- 19h : repas (en commun)
- 20h15 : prière du soir en commun
- 20h45 : temps d'enseignement pour les parents, veillée pour les enfants, dodo pour les petits

## DONS SUGGERES

L'association Les pèlerins de Notre-Dame de Grâces étant sous régime fiscal associatif (vs commercial), les pèlerins sont invités à faire un don pour couvrir les frais de leur séjour. Bien que libre par nature, nous indiquons un "don suggéré" pour aider les pèlerins à faire un don ajusté aux besoins de l'association. Calculé au plus juste, cette suggestion a pour objet de promouvoir l'accueil des familles.

Pour autant nous souhaitons que l'aspect financier ne soit pas un frein pour participer à une session. En cas de difficultés, nous vous invitons à nous en faire part lors de vos démarches d'inscription. L'équipe recherchera avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.

| Don suggéré               | Par jour/pers. | Pour la session |
|---------------------------|----------------|-----------------|
| Adultes                   | 45 €           | 315 €           |
| Enfants de 2 à 16 ans     | 27 €           | 189 €           |
| Enfants de - de 2 ans     | 7 €            | 49 €            |
| Linge (draps, serviettes) |                | 7 € / pers.     |
| Tente                     |                | 20 €            |

Ce barème suggéré couvre uniquement les frais d'hébergement et de pension complète (petits-déjeuners ; déjeuners ; dîners).

**Vous serez sollicités également pour participer aux frais d'animation de la session :**

Ils couvrent les frais d'hébergement et de transport des religieux et des bénévoles à votre service durant la session. Nous estimons cette participation à 140€ au minimum par famille pour la durée de la session.

**Pour calculer vos frais de session :**

|                       | Nombre de personnes |   | Barème de session        |   | Total |
|-----------------------|---------------------|---|--------------------------|---|-------|
| Adultes               | .....               | x | 315                      | = | ..... |
| Enfants de 2 à 16 ans | .....               | x | 189                      | = | ..... |
| Enfants de - de 2 ans | .....               | x | 49                       | = | ..... |
| Linge                 | .....               | x | 7                        | = | ..... |
| Tente                 | Par famille         |   | 20                       | = | ..... |
|                       |                     |   | <b>Total hébergement</b> | = | ..... |
| Frais d'animation     | Par famille         |   | 140 (ou plus)            | = | ..... |
|                       |                     |   | <b>TOTAL SESSION</b>     | = | ..... |